

Vérifications de véhicules

Pilier véhicule - Véhicules utilitaires légers

NUMERO DU VEHICULE NOM DU CONDUCTEUR

IMMATRICULATION DATE DU JOUR

PTAC* PTRA**

Consigne d'utilisation : vérifier chaque organe du véhicule, en cas d'anomalie, entourer l'élément en cause et spécifier le défaut dans la case signalement.

Niveaux

- Huile
- Liquide de refroidissement
- Lave-glace
- Liquide de frein
- Carburant / Énergie

Éclairage

- Feux de position
- Feux de croisement
- Feux de route
- Feux de détresse
- Clignotants
- Feux stop
- Feu de recul
- Plaque d'immatriculation

Documents obligatoires

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation
- Vignette contrôle technique
- Certificat d'assurance

Pneumatiques

- Disques de frein
- Témoins d'usure
- Pression

Rangements

- Ranger les éléments
- Arrimer les éléments

Visibilité

- Vitres
- Plaques d'immatriculation
- Rétroviseurs
- Essuie-glaces

Équipements facultatifs

- Trousse de secours
- Ethylo-test
- Pincettes pour batterie
- Disque de stationnement
- Roue de secours

Équipements obligatoires

- Gilet de sécurité
- Triangle de signalisation

Signalements

*PTAC : «Poids total autorisé en charge», représente le poids maximum qu'un véhicule peut atteindre en comptant son propre poids ainsi que celui de son chargement. **PTRA : «poids total roulant autorisé», représente le poids total en charge de l'ensemble roulant que le véhicule ne doit pas dépasser.